



**POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL, ESG ET DROIT
DE VOTE**

Version du 29 avril 2026

Lita Gestion s'engage à la politique actionnariale suivant, notamment dans le cadre de la gestion de son fonds Lita Sobriété Juste, FPCI art. 9 à impact investissant en capital dans des sociétés non cotées.

Lita Gestion gère un fonds classé Article 9 au sens du Règlement SFDR (2019/2088), ce qui implique une exigence renforcée en matière d'objectifs durables et de suivi d'impact. La société s'engage à aligner ses pratiques d'investissement avec les exigences de la Taxonomie européenne (Règlement 2020/852) dans la mesure applicable.

1. Objectifs et champ d'application

Cette politique encadre l'engagement actionnarial, l'intégration ESG et l'exercice des droits de vote dans les participations non cotées détenues par le FPCI Lita Sobriété Juste. Elle vise à promouvoir une gouvernance responsable, l'alignement avec les valeurs d'impact du Fonds, et la création de valeur durable pour les investisseurs.

2. Cadre réglementaire et principe « j'applique ou j'explique »

La présente politique est établie en application de l'article L 533-22 et de l'article R 533-16 §I du Code monétaire et financier. Conformément au principe « j'applique ou j'explique », Lita Gestion met en œuvre l'ensemble des six éléments requis par ce cadre réglementaire, adaptés au contexte de l'investissement non coté et à la structure de ses participations.

- Suivi stratégique des participations et dialogue régulier avec les dirigeants,
- Participation aux organes de gouvernance des participations (conseils, comités),
- Recommandations sur les pratiques de gouvernance, de stratégie et de reporting,
- Suivi de la performance financière, sociale et environnementale et de l'impact social et environnemental des participations,
- Suivi de la structure du capital et du gouvernement d'entreprise des sociétés détenues.

3. Suivi stratégique et performance des participations

Conformément au premier élément requis par l'article R 533-16 §I, l'intégration des enjeux ESG est systématique à chaque étape de l'investissement. Lita Gestion assure un suivi régulier de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise de chaque participation. Ce suivi s'opère notamment via :

- Due diligence impact et ESG avant investissement,
- Inclusion de clauses contractuelles impact & ESG et annexes roadmap impact dans les pactes d'actionnaires,
- Définition d'indicateurs d'impact suivis annuellement,
- Accompagnement stratégique des participations sur les sujets impact & ESG prioritaires.
- Un reporting d'impact est produit annuellement à destination des investisseurs.

4. Dialogue avec les sociétés détenues

Lita Gestion entretient un dialogue régulier et structuré avec les dirigeants des sociétés détenues. Ce dialogue porte notamment sur la stratégie de l'entreprise, ses performances opérationnelles, ses risques ESG et extra-financiers, ainsi que sur les évolutions de gouvernance. Il se matérialise par :

- Des réunions de suivi régulières avec les équipes dirigeantes (a minima trimestrielles),
- La participation aux organes de gouvernance (conseils, comités stratégiques) en qualité d'observateur ou d'administrateur,
- Un accompagnement stratégique sur les sujets impact & ESG prioritaires identifiés lors de la due diligence.

5. Exercice des droits de vote et autres droits attachés aux actions

En tant qu'actionnaire, Lita Sobriété Juste exerce ses droits de vote dans l'intérêt du Fonds et conformément à ses objectifs d'impact. Les votes sont exercés lors des assemblées générales ou en comité stratégique. Lita Gestion exerce également les autres droits attachés à ses actions, notamment les droits d'information, les droits de préemption et les droits de liquidité prévus dans les pactes d'actionnaires. Les votes sont exercés en cohérence avec les valeurs suivantes :

- Transparence de la gouvernance,
- Respect des minoritaires,

- Politique impact & ESG ambitieuse,
- Éthique des affaires et diversité.

6. Coopération avec les autres actionnaires

Lita Gestion peut coopérer avec d'autres actionnaires ou investisseurs dans le cadre d'initiatives collectives visant à améliorer les pratiques ESG ou de gouvernance des sociétés détenues, en respectant la réglementation applicable (notamment les règles relatives à l'action de concert et à la confidentialité). Cette coopération peut prendre la forme de co-investissements pari passu avec la plateforme Lita.co. Elle communique chaque année :

- Une synthèse des actions d'engagement menées,
- Un reporting consolidé ESG et impact,
- Un état des votes exercés et des principales décisions de gouvernance soutenues ou refusées.

7. Communication avec les parties prenantes pertinentes

Lita Gestion communique régulièrement avec les parties prenantes pertinentes du Fonds. Elle publie chaque année, à destination des souscripteurs et du public :

- Un rapport annuel d'impact et ESG à destination des investisseurs,
- Un commentaire de gestion trimestriel détaillant l'activité du Fonds, les investissements réalisés et les principales évolutions des participations,
- La présente politique d'engagement actionnarial, publiée sur le site de Lita Gestion et mise à jour annuellement.

8. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Lita Gestion a mis en place des procédures de détection et de gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels pouvant survenir dans le cadre de son engagement actionnarial, notamment :

- Lorsqu'un membre de l'équipe de gestion détient un intérêt personnel dans une société détenue (mandat social, participation au capital, lien familial), il s'abstient de participer aux décisions d'investissement, de suivi ou de vote concernant cette société,
- Tout conflit d'intérêt identifié fait l'objet d'une déclaration au responsable de la conformité (RCCI) et est documenté dans un registre dédié,
- La politique de gestion des conflits d'intérêts de Lita Gestion est communiquée aux investisseurs sur demande.

9. Révision

La présente politique est révisée au moins une fois par an, ou en cas de changement réglementaire ou stratégique majeur.